LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

VNR Paris Liberté - création d'une « pièce fraîche » dans les résidences de logement social parisiennes pour protéger les locataires âgés et vulnérables des fortes chaleurs - Amendement 01 :

Signataires : Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Après le quatrième tiret du dispositif, est inséré un tiret ainsi rédigé :

« Inscrive le développement de ces espaces rafraîchis dans un plan global d'adaptation climatique du parc social parisien. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à inscrire la création de « pièces fraîches » dans une stratégie globale d'adaptation du parc social parisien au changement climatique.

Il s'agit de faire de ces espaces non une réponse ponctuelle aux épisodes caniculaires, mais l'un des volets d'une politique publique ambitieuse de résilience climatique au bénéfice des locataires du parc social.

Le Nouveau Paris Populaire partage pleinement l'objectif consistant à protéger les locataires, en particulier les personnes âgées, les personnes vulnérables et les jeunes enfants, lors des épisodes de fortes chaleurs. La mise à disposition d'espaces rafraîchis constitue une réponse utile à court terme, notamment dans les résidences les plus exposées.

Toutefois, cette mesure ne saurait se substituer à une politique structurelle d'adaptation des logements sociaux aux conséquences du dérèglement climatique. La multiplication des vagues de chaleur impose de transformer durablement le bâti afin de limiter les phénomènes de surchauffe et d'améliorer le confort d'été des habitants.

Cette adaptation passe notamment par la rénovation thermique des immeubles, la végétalisation des résidences et des cours, la désimperméabilisation des espaces extérieurs, le développement de protections solaires passives, l'amélioration de la ventilation naturelle ainsi que l'identification de lieux de fraîcheur accessibles aux habitants.